

## **Règlement du tirage au sort pour les places** **« Théâtre du Beauvaisis en itinérance »**

- 1) Participent tacitement à ce tirage au sort les personnes ayant réservé leur place auprès de la personne en charge des réservations sur La Neuville en Hez. Les personnes ayant réservé leur place directement auprès du Théâtre du Beauvaisis ne sont donc pas incluses dans ce tirage au sort.
- 2) Le tirage au sort se fera le samedi précédent chaque représentation. Si la représentation a lieu un samedi, le tirage au sort se fera donc le samedi précédent.
- 3) Le tirage au sort se déroulera dans la salle des associations, au premier étage, à 10h45, et sera assuré par 2 membres de l'association « Arts et Cultures ».
- 4) La personne en charge des réservations sur La Neuville en Hez aura, au préalable, fourni le nom des personnes inscrites, pour pouvoir attribuer un numéro à chaque nom. La liste sera visible lors du tirage au sort.
- 5) Le nombre de places tirées au sort dépendra du nombre de places gratuites offertes par le Théâtre du Beauvaisis.
- 6) Le tirage au sort se fera sur le site gratuit en ligne : <https://plouf-plouf.fr/>
- 7) Le nom des gagnants sera envoyé au Théâtre du Beauvaisis. Les gagnants seront informés lors de leur arrivée au spectacle.
- 8) Tout litige né à l'occasion du tirage au sort fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. A défaut, le litige sera arbitré par le président de l'Association « Arts et Cultures ».